

<http://lepcf.fr/M-Macron-aux-Bernardins-une-confusion-significative>



# M. Macron aux Bernardins : une confusion significative

- Comprendre... -



Date de mise en ligne : vendredi 20 avril 2018

---

Copyright © Faire Vivre le PCF ! - Tous droits réservés

---

A défaut d'un discours sur la laïcité, annoncé, le président de la République vient de tenir au Collège des Bernardins, sur un mode confus, des propos qui ont une tonalité antilaïque. Un commentaire de deux citations permet de le montrer.

*« Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé, et qu'il vous importe à vous comme à moi de le réparer. »*

Que veut dire vraiment le président ? On n'abîme que ce qui existe. Or depuis la loi de séparation laïque du 9 Décembre 1905, le concordat napoléonien qui liait l'Etat et l'Eglise n'existe plus, sauf en Alsace Moselle, où les religieux se cramponnent à leurs privilèges. Le Président d'une République laïque se doit se traiter de façon égale les convictions des athées, des agnostiques, et des croyants. Ce n'est pas le cas avec Monsieur Macron, qui semble se tromper d'époque. Il se prend pour un monarque qui aurait à restaurer l'alliance du trône et de l'autel propre à l'Ancien Régime. Ses propos sont plus proches d'une posture concordataire, néogallicane, que d'une approche laïque. Au passage, il invente une histoire imaginaire, en prétendant contre l'évidence que les religieux ont été bannis des débats démocratiques.

Pour mémoire, ils ont été si peu absents de la politique qu'ils ont obtenu de Michel Debré une loi anti-laïque de financement public d'écoles privées religieuses en 1959. Avec Jean Royer et le professeur Lejeune ils se sont opposés, en vain, à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse par Simone Weil en 1975. Le 24 juin 1984 une manifestation animée entre autres par l'Eglise catholique et son réseau d'écoles privées a été organisée contre le projet Savary de service public unifié de l'éducation nationale (SPULEN). Le cardinal Lustiger, dans un discours à Versailles, a calomnié ce projet en le prétendant liberticide. Comme on sait le projet a été abandonné par François Mitterrand. En 1998 nombre de catholiques traditionalistes, représentés par Christine Boutin, se sont opposés à la création du PACS. En vain. En 2012 l'archevêque de Lyon Barbarin a affirmé que la Loi Taubira ouvrait la voie à la "polygamie" et à "l'inceste". Puis la "Manif pour tous" a tenté de faire échouer le "Mariage pour tous", au passage rebaptisé "mariage homosexuel" pour tenter d'en masquer la portée universelle. Quand on compare l'exposition médiatique des religieux et celle des athées, les premiers sont nettement privilégiés.

*« Je considère que la laïcité n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens. »*

Ce propos impute à la laïcité une position qui n'a jamais été la sienne. Loin de vouloir nier la vie spirituelle, l'émancipation laïque rend possible sa libération et son pluralisme en l'affranchissant de toute censure théologique ou politique. Le temps n'est plus où le pape pouvait demander à Daniele Da Volterra (« *il braguettone* ») de peindre des voiles et des culottes sur les corps un peu trop nus de l'admirable fresque de Michel Ange (Le Jugement Dernier) qui se trouve dans la Sixtine. Le temps n'est plus où l'Index *librorum prohibitorum* tenu par l'Église censurait les oeuvres littéraires ou philosophiques jugées non conformes, et les travaux scientifiques contraires à la littéralité de la Bible. Plus récemment on ne peut oublier l'attentat contre un cinéma du quartier latin qui projetait La dernière tentation du Christ, de Martin Scorsese.

Le propos de M. Macron atteste une conception clairement discriminatoire de la vie spirituelle. Celle-ci n'est pas le monopole des religions. La laïcité ne récuse pas du tout la spiritualité religieuse, mais entend que soient également respectées les convictions spirituelles des athées ou des agnostiques, et toutes les formes culturelles qui expriment

## M. Macron aux Bernardins : une confusion significative

---

l'esprit humain. Les humanismes sans dieu de Diderot ou de Condorcet, de Sartre ou de Camus, pour ne citer qu'eux, n'ont pas à être passés sous silence. Il est significatif que M. Macron ne mentionne que des penseurs catholiques ou protestants. Aucun respect de la déontologie laïque, pourtant simple et limpide.

Libre au président, dans sa sphère privée, de préférer le catholicisme. Mais dans l'exercice de ses fonctions, il ne peut pas manifester des égards pour les uns sans le faire aussi pour les autres. Une telle attitude est antilaïque, car elle déroge à la neutralité qui est la condition de l'égal respect de toutes et de tous. Devise républicaine oblige. A propos du lieutenant Beltrame, pourquoi faire le lien entre sa foi chrétienne et son dévouement héroïque, mais passer sous silence son appartenance à la franc-maçonnerie ?

Quant à la thématique des racines chrétiennes, elle atteste une fois de plus une approche discriminatoire, par omission. Les racines chrétiennes de l'Europe et de la France sont indéniables. Mais elles ne sont pas les seules. Pourquoi ne pas mentionner l'humanisme de l'Antiquité remis à l'honneur par la Renaissance, l'âge classique du rationalisme et de la pensée scientifique, le siècle des Lumières et du droit naturel qui prépare la Révolution Française, puis la pensée sociale du dix-neuvième siècle ? Étrange livre d'histoire que celui qui ne comporte qu'un seul chapitre ! Le 4 janvier 2018, recevant les cultes à l'occasion des voeux, M. Macron déclarait déjà : « *il est impensable de penser trouver le bien commun de notre société sans prendre pleinement en considération les religions* ». On le voit, l'obsession sélective est constante, comme elle l'est chez tous ceux qui ne pensent la laïcité que dans son rapport aux seules religions : Monsieur Collomb, Monsieur Wauquiez, etc...

Le parti-pris évident du Président s'ordonne à l'idéologie qui tente de promouvoir une « *Laïcité de reconnaissance* ». Cette expression, contraire à l'article deux de la Loi de 1905, est contradictoire, et constitue le nom pudique d'une hiérarchisation des convictions. L'athéisme confiné dans le privé, la religion reconnue d'utilité publique. Vous avez dit « *égalité* » ?

Un dernier mot sur un phrase récurrente de Monsieur Macron : « *L'Etat est laïque mais la société ne l'est pas* ». La distinction est inepte. Car la société pourrait-elle exister sans une organisation minimale de la coexistence d'êtres humains divers dans leurs traditions et leurs références ? Ce qui est vrai, c'est que la diversité des options spirituelles, pour faire société (*ex pluribus unum*), requiert un dispositif juste pour tout le monde. Tel est le rôle de la laïcité, qui fonde un cadre universaliste de principes émancipateurs.

Henri Pena-Ruiz

Auteur du Dictionnaire amoureux de la laïcité (Plon, Paris 2014)